

# La Caselle Enchênée

DÉCEMBRE 2012 - N° 30

LA GAZETTE DE L'ASEL



La caselle de Nouel

Association de Sauvegarde de  
l'Environnement du pays de  
Lalbenque

## LES MARCHANDS DE DOUTE OU L'ART DE NIER LES VERITES QUI DERANGENT

En 2009 la justice américaine a condamné les fabricants de tabac pour les atteintes portées à la santé publique par le tabagisme dont ils connaissaient pourtant les risques depuis 1953. La justice les a également contraints à mettre leurs archives dans le domaine public. Ces archives ont fait l'objet d'une analyse très détaillée de la part de deux historiens américains *Naomi Oreskes* et *Erik Conway* qui en ont tiré un livre<sup>(1)</sup> qui s'intitule «*Les marchands de doute*».

Que nous démontre ce livre ? Que des groupes industriels américains, ceux du tabac mais également les sidérurgistes, les fabricants de DDT et d'autres encore, ont déployé pendant plusieurs décennies une stratégie visant à nier ou à minimiser les effets nocifs de leurs activités sur la santé humaine et sur l'environnement (*pluies acides, couche d'ozone, réchauffement climatique*). Comment ?

Tout simplement en faisant appel à une société de relations publiques dont la mission était de discréditer les études scientifiques qui démontraient que fumer peut tuer. Cette politique a eu pour conséquence de retarder considérablement les décisions des pouvoirs publics permettant, dans le cas du tabac, de protéger les populations.

On constate dans ce livre qu'une stratégie d'instillation du doute sur les études relatives aux conséquences néfastes d'activités industrielles sur la santé et l'environnement s'appuie sur trois axes :

1) Des personnalités scientifiques reconnues dont la collaboration est obtenue par le biais de fondations finançant des programmes de recherches orientés vers un seul objectif : dé crédibiliser les études

scientifiques qui mettent en évidence la dangerosité d'un produit ou d'une activité ; des millions de dollars sont ainsi distribués à cet effet. On est là dans le domaine de la corruption pure et simple, aujourd'hui pudiquement nommée «*conflit d'intérêt*». Les motivations de ces scientifiques sont souvent liées à l'argent, mais elles peuvent être également de nature politique ou idéologique : pour certains d'entre eux la mise en cause de l'industrie ne vise qu'à affaiblir le modèle capitaliste et serait donc l'œuvre de communistes !

2) Des relais d'information puissants et complaisants - journaux, radios, télévisions, sites Internet - dont l'impartialité n'est pas le premier objectif : dénigrement systématique des études n'allant pas dans le sens souhaité et au contraire mise en valeur de celles qui nient ou minimisent les risques, sans s'interroger sur leur validation par la communauté scientifique (*publication dans des revues internationales à comité de lecture par exemple*). On est là dans le domaine de la propagande et non dans celui de l'information.

3) Un travail intense de lobbying et de désinformation auprès des autorités responsables pour empêcher ou retarder les décisions qui seraient défavorables aux industries concernées.

La stratégie du doute fut mise en place par l'industrie du tabac à partir de 1953 à la suite de la parution d'une étude démontrant que du goudron de cigarettes étalé sur la peau de souris provoquait des cancers mortels.

Lorsque cette industrie ne fût plus en mesure de contester les risques pour la santé d'un tabagisme actif, elle continua néanmoins durant plusieurs années à mettre en doute les risques liés au tabagisme passif qui pourtant étaient également démontrés.

Cette stratégie du doute a été copiée par d'autres activités industrielles :

- les producteurs de *chlorofluocarbure* (CFC) pour nier le rôle de ce gaz dans la dégradation de la couche d'ozone ;

- les industries rejetant dans l'atmosphère des fumées chargées en soufre et en azote (*centrales électriques*) pour nier leur responsabilité dans la formation des pluies acides ;

- les fabricants de *dichlorodiphényltrichloroéthane* (DDT) pour nier les méfaits d'une utilisation abusive de ce pesticide. Si l'utilisation du DDT fut interdite dès 1972 aux États Unis, *Rachel Carson* qui la première mit en évidence ces méfaits continue d'être traitée sur Internet de «meurtrière de masse, pire qu'Hitler». Pourquoi ? Parce que le DDT tuait également les moustiques vecteurs des maladies et sauvaient donc des vies humaines. Sauf que depuis 1972 l'éradication des moustiques a pu être menée à bien par d'autres méthodes.

- les industries ayant un intérêt à nier la responsabilité des activités humaines dans le dérèglement climatique. Ce livre nous rappelle, n'en déplaise à *Claude Allègre*, que la réalité de cette responsabilité a fait l'objet d'un consensus de la part de la communauté des scientifiques compétents en la matière, dont il ne fait pas partie.

A la lecture de cet ouvrage on comprend mieux pourquoi en France l'amiante a pu faire tant de victimes pendant tant d'années et pourquoi les autorités européennes ne veulent pas ouvrir le débat sur les OGM ou les pesticides.

La controverse à propos de l'étude SERALINI qui met en évidence le développement de cancers sur des rats nourrit avec un maïs OGM peut sans doute s'analyser par le prisme de la stratégie du doute que développerait Monsanto. Il convient néanmoins de ne pas perdre de vue qu'une vérité scientifique ne s'établit pas sur la base des conclusions d'une seule étude et que le doute et la critique sont des éléments essentiels à toute démarche scientifique. Reste que dans le cas des OGM, il semble difficile, voire impossible actuellement, de faire réaliser une étude fiable par un organisme indépendant. Ce constat est évidemment source d'inquiétude dans l'opinion publique.

La conclusion qui s'impose après la lecture de ce livre est simple : on ne peut pas continuer à confier aux seuls industriels la responsabilité des études visant à démontrer l'innocuité de leurs activités sur la santé et l'environnement.

T. LE REUN

<sup>(1)</sup> *Marchands de doute - Naomi Oreskes et Erik Conway- Editions Le Pommier- 2012*



# GAZ DE SCHISTES, LE RETOUR...

On se doutait que les industriels reviendraient à la charge, mais là nous frôlons le retournement de veste quasi intégral, dans un climat d'hystérie médiatique. Il est donc temps de rappeler quelques vérités.

## L'ILLUSION DES TECHNIQUES

### ALTERNATIVES

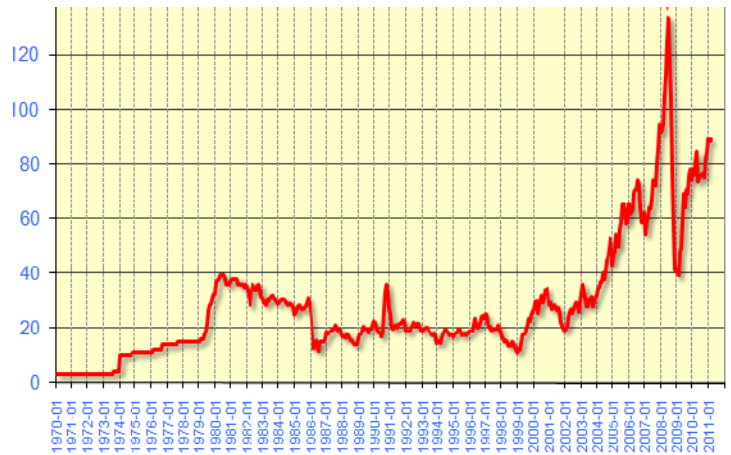
Ces derniers temps, les industriels ont mis en avant le fait qu'ils existait des techniques alternatives, à la fracturation par de l'eau sous pression répondant ainsi aux opposants qui dénoncent les milliers de mètres cube d'eau dilapidés pour ce processus. Ce qui n'est pas dit, c'est que l'eau (*ou plutôt des boues*) reste indispensable pour la suite du processus, c'est à dire pour maintenir la pression au fond afin que les fissures ne se rebouchent pas, et pour véhiculer les adjuvants chimiques destinés à faciliter l'extraction ([détails sur notre site](#)). Et ce n'est pas parce que certains de ces adjuvants (*dont certains cancérigènes*) se retrouvent dans des produits ménagers (*dixit les pétroliers*), qu'ils ne sont pas dangereux pour autant. En d'autres termes, ce n'est pas parce que certains industriels n'ont pas de considération pour notre santé, que l'on doit se sentir autorisé à faire pareil, d'autant que les quantités en jeu sont sans aucune commune mesure ( $100m^3$  par puits). Les recherches pour limiter les impacts environnementaux n'en sont qu'à leurs débuts et prendront des années avant d'être applicables sur le terrain. Une exploitation qui débiterait en France ne serait donc pas plus propre qu'aux Etats Unis n'en déplaie aux pétroliers.

Pour illustrer la sensibilité écologique historique des foreurs, rappelons que les premières tentatives de fracturation hydraulique d'avant 70 étaient effectuées avec du Napalm !

### MOINS CHER ?

La confusion est habilement maintenue par les industriels pour faire miroiter un prix à la pompe bien moins élevé. Or ils reconnaissent que la majorité des exploitations par fracturation hydraulique concernera du gaz et non du pétrole, ce qui ne changera donc quasiment rien au prix à la pompe.

Et si le prix du gaz pourrait baisser, cela n'ira pas au delà des intérêts des industriels. C'est d'ailleurs bien pour cela que les pétroliers américains lorgnent sur notre territoire. Chez eux, du fait de l'abondance de



l'offre, et de la multiplicité des acteurs, la rentabilité n'est plus au rendez vous, sans compter que réglementations environnementales et interdictions commencent à se mettre en place. On lira à ce sujet avec intérêt [le rapport de l'ambassade de France à Washington](#) ([téléchargeable sur le site de veille technologique du gouvernement](#)). Un territoire neuf comme le notre, sur lequel ils n'auraient pas à acheter le sous sol à leur propriétaires (*il appartient à l'état*), ni à assumer les dégâts en fin d'exploitation (*c'est à la charge de l'état, et donc des contribuables, selon notre archaïque code minier...*), cela ne peut qu'exciter leur convoitise.

Quoi qu'il arrive, le coût du pétrole continuera donc à augmenter de façon exponentielle comme depuis 2001, du simple fait qu'il est de plus en plus coûteux d'aller racler les fonds de cuve... d'autant que que de l'aveu même des pétroliers les quantités de gaz de schiste annoncées sont probablement surévaluées.

## DANS LES COULISSES...

Le déferlement médiatique orchestré par les pétroliers, est indirectement un écran de fumée pour ce qui concerne certains permis en cours qui se sont bien gardés de mentionner la technique utilisée. D'ailleurs seuls 7 permis ont été rejetés sur 112 !

Ces derniers échappent ainsi à la loi interdisant l'exploitation par fracturation hydraulique, et peuvent donc en faire à leur guise, même si des [instructions](#) ont été adressées aux préfets pour surveiller ces exploitations. Des recours ont d'ailleurs été déposés à ce sujet.

Par ailleurs seule l'exploitation étant interdite, et non pas la recherche avec forages, et essais d'exploitation, les industriels pourront donc déposer de nouvelles demandes sans risque de se les voir refuser. Or les conséquences en cas de pollution seraient les mêmes pour les populations locales, que ce soit de la recherche ou de l'exploitation...



## TOUT VA BIEN AUX US ?

Selon le rapport de veille technologique mentionné plus haut, le retour d'expérience de ces milliers d'exploitations permet de pointer les principales nuisances :

- aménagements autour du site et circulation des noria de camions
- énormes besoins en eau
- pollution des aquifères par les adjuvants
- stockage des fluide de fracturation pollués en surface
- fuites méthane dans l'atmosphère, gaz à effet de serre notoire
- problèmes de réhabilitation des terrains au bout de 10ans

D'ailleurs les nuisances ne doivent pas être si minimales que l'on cherche à nous le faire croire chez nous, puisque cinq états fédéraux ont même décidé d'un moratoire ou d'une suspension de la fracturation hydraulique !

Des réglementations se profilant à l'horizon, on comprend alors mieux pourquoi, confrontés à une rentabilité déjà faible, les foreurs cherchent à aller piller d'autres pays moins regardants...



## ET CHEZ NOUS ?

... me direz vous. Pour ce qui concerne le permis de Cahors, il est donc refusé. Mais nul doute que les industriels qui peuvent déposer un recours dans les deux mois, reviendront à la charge dès qu'ils auront achevé leur lobbying auprès du gouvernement. C'est pour cela qu'il est important que tout un chacun sache à



quoi s'en tenir à ce sujet.

## DES CHOIX PASSÉISTES

Il n'est pas très étonnant qu'en période de crise, le gouvernement pris à la gorge, se retrouve tenté par des choix de court terme (*il faut tenir 5 ans*). Cependant livrer son sol en pâture à des pétroliers, pour la plupart étrangers, pour reculer l'échéance, et limiter ainsi les investissements dans les énergies renouvelables, relève de la gabegie.

Une démarche plus positive pour l'avenir de nos enfants, consisterait à favoriser conjointement réduction de notre consommation (*démarche contre nature pour les pétroliers...*), et investir massivement dans les énergies renouvelables, qui commencent à devenir de plus en plus crédibles, notamment avec l'éolien offshore.

Arnaud Prochaska

NOTA : Pour plus d'information, consultez notre [dossier sur les « gaz de schiste »](#) sur le site de l'ASEL.

## Lacets ou épingles à cheveux

Il était une fois un charmant village nommé Cieurailles, perché sur une colline au sud de Cahors. En face de ce gros bourg et appartenant au même village de Cieurailles, se trouve le hameau du Pech de la Fosse qui, contrairement à ce que semble indiquer son nom, ne se situe pas dans un trou mais sur un pic, exactement en face du bourg de Cieurailles. Ces deux bourgs sont séparés par une combe et reliés par une route départementale qu'empruntent depuis toujours les habitants de ces deux bourgades. Cette route départementale franchit un passage à niveau puisqu'elle coupe la voie ferrée Paris-Toulouse. Tout allait pour le mieux dans ces deux hameaux jusqu'au passage de l'autoroute au fond de la combe qui vint couper le village en deux au début des années 2000. Pour permettre la liaison entre les deux bourgs, les ASF, concessionnaires de l'autoroute, ont bien sûr construit, comme la loi l'y obligeait, un pont qui enjambe désormais l'autoroute.

passages à niveau, Réseau Ferré de France décide de supprimer le passage à niveau concerné. Au lieu de choisir la solution de la construction d'un nouveau tunnel ou d'un nouveau pont à l'intersection de la route et de la voie ferrée, on a opté pour une solution moins coûteuse : la déviation de la route normale qui longe sur 250 mètres la voie ferrée, qui passe sous un ancien tunnel déjà existant et qui revient de l'autre côté de la voie ferrée se raccorder à l'ancienne route. Plus belle épingle à cheveux n'existe nulle part ailleurs, et cette solution bancal provoque à juste titre la colère des riverains qui utilisent fréquemment cette route pour les travaux agricoles ou pour la liaison entre Cieurailles et le Pech de la Fosse. La route comme le tunnel sont peu larges et cette solution aux petits pieds risque à terme de ne satisfaire personne. Les gros engins agricoles ainsi que les cars de grande dimension auront de la peine à franchir le tunnel trop exigü. Et cerise sur le gâteau qui alimente l'exaspération des riverains, les tirs de mine durant les travaux ont asséché en quelques jours un puits situé à 15 mètres de la route.

construire un viaduc enjambant et l'autoroute et la voie ferrée. Mais cette solution de bon sens a été jugée trop onéreuse pour la société concessionnaire, ASF, dont chacun connaît bien évidemment les difficultés de trésorerie ( !!! ). Quand on aura supprimé tous les passages à niveaux de la région, et si de telles solutions continuent à être prises, nul doute que le Lot pourra alors rivaliser avec les paysages de montagnes et ses multiples lacets !

Comment la mairie a-t-elle pu laisser faire une telle incongruité ? Faut-il imaginer que le maire et ses conseillers rentraient de vacances estivales dans les montagnes pyrénéennes le jour où ils ont validé de tels lacets...dans l'espoir peut-être de prolonger leur vacances ! La liaison, déjà compliquée, entre ces deux bourgs ne va pas être facilitée par ces récents travaux...à moins que la municipalité du village n'accepte un jour de se lancer dans l'élargissement et la mise aux normes de circulation du chemin communal qui relie directement Pech de la Fosse au bourg de Cieurailles. A suivre !

Comme l'avait demandé le maire de l'époque, lors de la réalisation de l'autoroute, il eût été plus judicieux de

*Daniel Pasquier*

Quinze ans plus tard, dans le cadre de sa politique de suppression de tous les

## FLEURISSEMENT DE LALBENQUE

Dans la dernière Caselle Enchênée nous parlions d'un projet de fleurissement de Lalbenque réalisé par la mairie et des associations de Lalbenque, Office de Tourisme, Asel, Gacail. Nous espérons que d'autres intervenants qui s'étaient montrés intéressés continueront dans cette voie. Depuis, deux réunions ont eu lieu. Lors de la première, nous avons fait le point des besoins et défini notre limite d'intervention, à savoir la rue du marché aux truffes dans un premier temps. Le fleurissement global a été prévu pour le printemps prochain, mais la mise en place de plants de verdure destinée à embellir le marché aux truffes a été décidée.

Lors de la seconde réunion, il a été convenu que la commune se chargerait du ramassage et du nettoyage de tous les bacs. L'Eglise sera incluse dans le plan de fleurissement.

Un rendez-vous a donc été fixé au 15 octobre pour visiter un pépiniériste et faire le choix des plants destinés à une plantation hivernale. Suite à la visite chez le pépiniériste, des plants de verdure ont été présélectionnés et photographiés pour être soumis au Conseil municipal. Un choix a été fait et la mise en place d'arbres en bacs sera réalisée par le personnel municipal dès le début de l'année 2013. Pour le moment les sapins de Noël ont pris la place. Alors rendez en janvier pour les arbres et au printemps pour le fleurissement des bacs.

*Gérard Pernot*

# DROIT DE RÉPONSE

## L'ÉPAREUSE A ENCORE SEVI

Quelle ne fut pas ma tristesse en ouvrant les volets, de voir que mon regard portait à perte de vue. Dans un premier temps, je n'ai pas compris puis j'ai réalisé que les champs autour de ma maison avaient été scalpés. Il ne restait plus rien des haies qui délimitaient les champs et prairies au dessus de murets de pierres sèches. Un désert de pierres et de moignons déchiquetés. Une véritable désolation.

Les Bâtiments de France nous impose de planter des haies et de conserver les arbres ou arbustes qui se trouvent sur nos propriétés et les habitants de ce village au nom de je ne sais quelle loi, convention, idées, lubies, ou pratiques ancestrales détruisent ce qui fait partie du patrimoine rural. Ils ont toujours une bonne raison pour justifier leurs gestes.

Nous savons tous que les haies, les arbres freinent la puissance du vent. Vous pouvez le constater en ces jours où le vent souffle à plus de 100 km/heure. Lorsque vous êtes réparés du vent, vous le ressentez beaucoup moins et sa puissance est brisée par les arbres. Vous n'avez qu'à regarder ce qui se passe dans les pays du Nord pour constater que le vent n'ayant plus aucun obstacle balaie tout sur son passage et sa puissance s'accroît régulièrement au fur

et à mesure de sa progression. Les arbres et les haies retiennent aussi la terre, qui serait emportée par les rafales du vent et le ruissellement.

Les haies ont aussi une autre fonction : elles servent d'abri aux oiseaux et aux insectes, ainsi qu'aux petits animaux qui se cachent dessous. Les insectes nourrissent les oiseaux et les fleurs dans les haies permettent aux abeilles de récolter le nectar pour fabriquer le miel. Elles sont aussi un excellent pollinisateur au printemps dans les vergers. C'est la chaîne alimentaire qui va permettre à l'Homme de se nourrir et de survivre

Le fait de déchiqueter les rameaux ouvrent la porte à toutes sortes de maladies susceptibles de s'attaquer aux arbustes et de les faire mourir rapidement. Quand comprendront-ils qu'ils sont en train de détruire nos campagnes ? Ce n'est pas faute de leur avoir expliqué à maintes reprises, mais je me rends compte qu'il est difficile de leur faire comprendre certaines choses. Dommage ! Quel monde laisseront-ils à leurs enfants et petits enfants ?

UN MONDE SANS ANIMAUX, SANS INSECTE, SANS VEGETATION ...

*Une lectrice*

## Réponse de l'intéressé

### « Le mythe de la nature providentielle »

Encore cette satanée EPAREUSE! Il est vrai, et je vous le confesse chers lecteurs, courant septembre 2012, je me suis armé d'une épareuse en quête de haies tel un chasseur cherchant sa proie! Il est bien connu que les agriculteurs sont des pollueurs avides de destruction d'une nature providentielle malgré qu'elle soit leur outil de travail! Une fois mon épareuse dételée, je décide de prendre ma modeste plume afin de répondre à Mme Havard pour lui notifier quelques éléments face à un jugement me paraissant quelque peu approximatif.

Une première mise au point s'impose. Notre paysage des causses de Lalbenque serait-il devenu soudainement bocager? La réponse semble négative car vu le peu d'impact de l'agriculture sur un territoire désormais à l'abandon où la majorité des parcelles sont entourées de bois, l'épareuse sert en réalité à tenir en respect les broussailles (ronces, cornouillers sanguins, épines noires et autres espèces envahissantes) rentrant en compétition avec les espèces végétales cultivées. Je tiens à rappeler à cette dame que les bordures des champs, fossés et routes ont toujours été entretenus par les hommes créant de ce fait la diversité paysagère française. En outre l'abandon actuel de certains

territoires peut entraîner de fâcheuses conséquences (incendies, inondations...) voire accidents routiers parfois meurtriers. Avec un peu d'ironie, je tiens à rappeler que ce sont ces fameuses « haies » à la lotoise qui ont eu raison de nos murets de pierres sèches légendaires! En effet, nos anciens, à la force de leurs bras, se sont éreintés à les entretenir et donc à les nettoyer de toute végétation trop envahissante entraînant un écroulement certain. Il en est de même pour nos caselles.

Cet entretien des bordures de champs réalisé périodiquement en fin d'été est essentiel pour une bonne gestion des parcelles. Pour y répondre, l'épareuse apparaît comme un moindre mal en termes d'impact écologique par rapport aux anciennes pratiques d'écobuage (nettoyage par le feu) qui fragilisaient tout un écosystème ou pire un entretien chimique détériorant un peu plus la qualité de notre eau. Ces broussailles broyées qui gênent la vue de Mme Havard sont en réalité une véritable aubaine pour toutes sortes de micro-organismes créant ainsi une nouvelle chaîne alimentaire et un humus régénérateur pour de nouvelles broussailles! Qu'elle n'ait crainte, cette taille mécanique assure une repousse rapide et il faut recommencer tous les deux à trois ans! Dès le printemps, la flore renaît, assurant une cellulose jeune, propice à la faune décrite. Comble du sort, c'est malheureusement à la suite de l'abandon d'une grande partie du territoire de nos causses que le petit gibier a quasiment disparu.

Il est déplorable de comparer notre territoire et nos parcelles aux grandes plaines céréalières du nord de la France. Soyons sérieux, la surface boisée du Lot a doublé en cinquante ans et la taille de nos parcelles est ridicule, 1 à 3 hectares en moyenne, voire moins, sachant que les scientifiques estiment à quinze hectares la taille à ne pas dépasser pour limiter les risques d'appauvrissement biologique ou les phénomènes d'érosion éolienne.

Au travers de ces quelques lignes j'ai tenu à souligner une incompréhension entre deux points de vue et un manque de dialogue. Je tiens à rappeler qu'un territoire rural se veut vivant. La campagne se doit de faire vivre des hommes qui font évoluer les paysages, parfois en mal et il faut alors le souligner. Voulons-nous vraiment que notre territoire devienne un musée écologique pour retraités en manque de verdure?

Cependant dans un secteur géographique si peu impacté par des pratiques productivistes, ne soulevons pas de faux problèmes mais inquiétons nous plutôt du bétonnage et du mitage de nos paysages et tant d'autres sujets majeurs (OGM, gestion de l'eau etc...) bien plus destructeurs pour l'environnement. Enfin, bien qu'elles ne soient pas irréprochables, je reste disponible pour expliquer mes pratiques à ceux ou celles qui seraient intéressés.

*Matthieu Brunet*

# DROIT DE RÉPONSE

AUX DONNEURS DE LEÇONS ...  
D'UNE AUTRE ÉPOQUE !

L'ASEL publie régulièrement sa gazette qui apporte son lot de sujets, certains intéressants sur des sujets de société, d'autres beaucoup plus discutables sur des sujets locaux qui se veulent mordants et qui ne sont qu'impudents. Au bout d'un moment, j'ai envie de dire : OK, ça va, ou plutôt, tout n'est pas parfait certes, nous le savons, mais que faites-vous ?

La liberté de la presse est un droit inaliénable. Chacun peut juger de l'action municipale comme il l'entend et l'exprimer, mais dans ce petit journal, passé le premier degré d'impertinence, on s'aperçoit vite que l'on est loin de la qualité et de l'humour du grand frère dont on se réclame !

D'abord, pourquoi donneurs de leçons? La bonne gestion d'un chef lieu de canton de 1650 habitants est aujourd'hui une tâche qui occupe fortement un conseil municipal. Le champ des interventions municipales n'a cessé de s'étendre. On peut citer la gestion du budget, la voirie et la circulation, la salubrité et les réseaux, la santé et la protection sociale, la culture, les sports, les loisirs, l'habitat, la sécurité, l'environnement, la qualité de la vie, l'enseignement, le personnel ...sans compter toute la vie administrative qui devient de plus en plus contraignante, etc, etc ....

Les élus de Lalbenque sont peu ou prou, tous les jours "sur le pont" et ne ménagent pas leur peine. Tous les jours, les tâches sont multiples, peu à peu les problèmes arrivent à être réglés pour peu que le dialogue soit constructif.

J'espère, pour eux, que ces donneurs de leçons n'ont pas la fatuité d'imaginer que leur prose fasse avancer les choses, car la plupart des points soulevés sont déjà connus des élus qui tentent de les faire avancer positivement au fil des jours, même si cela prend parfois plus de temps que prévu.

Je ne doute pas que ces "bien-pensants" aient de larges compétences quand ils avancent de telles harangues, si ce n'est que, comme l'on a coutume de dire que "c'est au pied du mur que l'on voit le maçon"... .

L'action d'une équipe d'élus et de son maire se juge à sa capacité de gestion et de réalisation. Que chacun en juge en son âme et conscience.

Ensuite, pourquoi d'une autre époque ? En lisant cette presse, on se croirait revenu à l'époque napoléonienne, quand les maires étaient des personnages omnipotents ! Tout le monde voit bien que la gestion d'une commune a évolué et ne se résume pas à la seule action du maire. Aujourd'hui, il s'agit d'un travail d'équipe ou les tâches sont largement partagées, entre maire et adjoints. Cela est rendu encore plus nécessaire par la

complexité des tâches, l'augmentation des responsabilités et le temps passé.

Le maire aujourd'hui est un homme de dialogue, dont la tâche est de mobiliser, de déléguer et d'animer. Tous les adjoints ont, et assument pleinement leurs délégations avec persévérance, compétence et conscience

Prendre systématiquement le maire comme bouc émissaire, et lui seul, montre que ces gens n'ont rien compris à la vie de la commune. J'espère qu'ils savent quelles délégations ont été attribuées aux adjoints, et que dorénavant, ils auront "l'amabilité" de s'adresser à qui de droit.

Quand on se veut des citoyens responsables et éclairés bien sûr, plutôt que d'envoyer de vaines piques, plutôt que polémique à longueur de lignes, il est si facile de rencontrer les élus quotidiennement et de faire part de ses observations, remarques, demandes ...comme le font la très grande majorité de nos concitoyens .

Et si on veut le faire plus institutionnellement, tout un chacun peut sans problème rencontrer le maire tous les mercredis matins et les adjoints tous les samedis matins en mairie. On voit bien ainsi, au-delà des diatribes perfides, qui "se colle" à améliorer le quotidien de nos concitoyens et le mieux vivre ensemble.

Guy MESSAL

## Réponse à Guy Messal

Fallait-il vraiment publier la lettre qui nous a été adressée par Guy Messal au titre du Droit de réponse qu'il a décidé de s'accorder ? Réponse à quoi et réponse à qui à propos de quoi, nous ne le saurons pas vraiment. Fallait-il, de surcroît, lui répondre ? Le oui qui l'a finalement emporté après discussion au sein du Conseil d'administration de l'ASEL fut en effet adopté sans enthousiasme ni ressentiment et vécu par nous comme un devoir. Il est vrai que nous aurions pu nous contenter de lui répondre ceci : il n'y a pas pires donneurs de leçons que ceux qui n'acceptent pas d'en recevoir. Mais comme nous ne lui en avons nous-mêmes jamais donné, une telle réponse n'aurait pas eu de sens. Les expressions et le vocabulaire mobilisés par l'auteur de ce courrier n'engageaient par ailleurs pas à l'ouverture d'un dialogue. J'espère, écrit-il, « que ces donneurs de leçons n'ont pas la fatuité d'imaginer que leur prose fasse avancer les choses » ; « Je ne doute pas que ces 'bien-pensants' aient de larges compétences quand ils avancent de telles harangues », etc. Quant au reste de ce courrier qui consiste à nous rappeler pédagogiquement en quoi consiste l'activité du maire et de son conseil municipal, il est parfaitement discutable. L'administration d'une commune ne s'épuise certainement pas dans sa « gestion » et il n'y a rien « d'impudent » à le rappeler.

Aussi restreint soit le territoire dans lequel ils interviennent, un maire et son conseil municipal, surtout quand leur appartenance à un ou plusieurs partis politiques a été clairement assumée, ont été élus pour mettre en œuvre un programme. Et la politique est elle-même un art qui nécessite de la diplomatie et le respect de ceux qui, sans s'opposer de manière systématique, sont parfaitement habilités à intervenir dans le débat public avant, pendant et après les élections. L'ASEL n'a, comme elle l'a montré depuis des années, jamais eu pour projet et pour ambition « d'envoyer de vaines piques » ou de « polémique à longueur de lignes » avec les élus de Lalbenque. Les actions qu'elle mène (sur la qualité de l'eau, les OGM, la valorisation du patrimoine, le développement local, et l'information qu'elle diffuse régulièrement dans *La Caselle enchênée*.) lui ont assuré une sympathie et une confiance qui ne cessent de s'affirmer. Quant à savoir si nous maltraitons le maire, ce dernier nous a suffisamment reçus et écoutés avec attention pour être en mesure de le signifier à son adjoint s'il lime nécessaire.

Le Conseil d'administration de l'ASEL

# PETIT PATRIMOINE : QUELQUES BONNES NOUVELLES

La préservation du petit patrimoine deviendrait-elle un sujet de préoccupation dans l'esprit de la population comme dans celui des collectivités ? Quelques exemples récents tendraient à le prouver. Après la belle réussite de la rénovation de la caselle de Nouel, voilà que des propriétaires de Laburgade n'ont pas hésité dans la foulée à reconstruire une gariotte dont le toit s'était écroulé. Bravo ! Que ces deux exemples incitent les propriétaires privés à préserver leur petit patrimoine et, s'ils le désirent, à contacter l'ASEL pour les aider dans leur projet.

Sur la commune de Vaylats également deux belles rénovations ont vu le jour. Il s'agit de deux puits, en bordure de la route en direction de Limogne. Un des puits appartient à la commune et l'autre à un particulier. Un troisième, en bon état, vient parfaire le tableau et illustrer l'existence des multiples réseaux aquatiques souterrains du sous-sol quercynois. Reste à finir le chantier en rénovant les deux puits qui sont face à face ( situation très rare pour être notée ), dans le champ contigu à la route où se trouvent les trois puits désormais en bon état. Avec 5 puits sur un périmètre restreint, Vaylats pourra bientôt rivaliser

avec le chemin des puits de Laburgade !

Les habitants du hameau de Ramès, sur la commune de Lalbenque, envisagent quant à eux de remettre en état une jolie fontaine totalement embroussaillée, invisible du chemin qui la borde. C'est une fontaine appartenant à la mairie de Lalbenque et nous espérons un chantier commun avec les habitants du hameau, la participation de la municipalité et quelques membres de l'ASEL dès le retour des beaux jours.

Enfin, nous avons découvert récemment la jumelle de la caselle de Nouel, avec ce même toit pointu qui la caractérise. Il s'agit de la gariotte de la Bertrande, que l'on trouve dans tous les livres spécialisés sur la construction en pierres sèches et qui se trouve sur la commune de Laburgade. Cette caselle demande, elle aussi, vu son grand âge, quelques soins dont l'ASEL compte bien se charger dans les mois à venir si les propriétaires en sont d'accord.

Voilà quelques exemples réconfortants qu'il faut espérer voir se multiplier afin de sauver ce qui peut encore être sauvé...après l'immense désintéret de beaucoup, propriétaires privés et élus, durant les décennies écoulées et qui ont abouti au désastre que l'on connaît.

*Daniel Pasquier*

## **ASEL**

**Mairie de Lalbenque  
46230 Lalbenque**

**Site internet : <http://www.asel.eu.com/>**

**Tel. 05 65 31 75 91 ou 05 65 20 24 89**

Si vous voulez soutenir l'action de l'ASEL, si vous aimez lire ce petit journal,  
alors n'hésitez pas à nous rejoindre



### **Adhésion à l'association** (inclus l'abonnement à la Caselle Enchênée) :

- ✍ Individuel : 15€ / an
- ✍ Pour un couple : 20€ / an

**NOM :**

**PRENOM :**

**ADRESSE :**

**EMAIL :**

Dépôt légal préfecture de Cahors : Avril 2007 : n° 46/2007/06